

TELEFILM C A N A D A

PARTENAIRE DE ▶ CHOIX

APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Agence de communication à service complet

CM20220929 - 001

This document is also available in English.

septembre 2022

[TELEFILM.CA](https://www.telefilm.ca)    

Demande de soumissions

Téléfilm Canada est actuellement à la recherche d'une agence de communication à service complet qui aura pour mandat de concevoir et de mettre en œuvre une campagne de médias sociaux faisant la promotion des talents émergents du Canada, de leurs succès et de leurs productions directement auprès des consommateurs canadiens, et ce, dans les deux langues officielles.

Pour cette raison, nous voudrions vous présenter cette demande de soumissions (DS). La présente DS a pour objet de permettre à plusieurs fournisseurs admissibles de présenter leurs meilleures soumissions à l'égard de ce service.

Le contenu du présent document ainsi que tout renseignement obtenu dans le cadre de discussions avec le personnel de Téléfilm Canada aux termes de la préparation de votre réponse doivent être traités comme des renseignements confidentiels et exclusifs de Téléfilm Canada. Votre entreprise ne devrait communiquer avec aucun de vos fournisseurs.

Veillez fournir des renseignements exhaustifs en réponse aux questions ci-jointes d'ici **le jeudi, 10 novembre 2022, à 14 h HNE** après quoi aucune autre soumission ne sera acceptée sans accord préalable écrit.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse courriel indiquée dans le présent document.

Nous apprécions l'attention que vous consacrerez à la préparation de votre soumission et avons hâte d'en prendre connaissance.

Veillez agréer nos sincères salutations,

Nora Amer
Spécialiste en Approvisionnement, Finance
Procurement Specialist, Finance

TELEFILM.CA    

TELEFILM **PARTNER** **PARTENAIRE**
CANADA **OF** **DE**
CHOICE **CHOIX**

Table des matières

1. Contenu de la DS	4
1.1. Documents d'appel d'offres.....	4
1.2. Structure de la réponse.....	4
2. Processus, modalités et conditions relatifs à la DS	5
2.1. Demandes de renseignements	5
2.2. Modification de la demande de soumissions	5
2.3. Calendrier et échéances	5
2.4. Format de la soumission	6
2.5. Échéance pour répondre.....	6
2.6. Réponses partielles.....	6
2.7. Précisions au sujet de la DS	6
2.8. Validité des soumissions.....	7
2.9. Évaluation de la soumission.....	7
2.10. Renseignements supplémentaires.....	8
2.11. Santé et sécurité	8
2.12. Conditions générales	8
2.13. Personne-ressource	9
2.14. Mise en garde.....	9
2.15. Exigences relatives à la sécurité.....	10
2.16. Lois applicables.....	10
2.17. Confidentialité.....	10
2.18. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	10
3. Renseignements contextuels	12
3.1. Téléfilm Canada	12
3.2. Secteur responsable de cette activité	13
3.3. Cadre juridique	13
4. Description et exigences du projet	14
4.1. Situation actuelle	14
4.2. Situation future	17
4.3. Aspects juridiques	19
5. Soumission du fournisseur	20
5.1. Description de la soumission	20
5.2. Profil du fournisseur	20
5.3. Expertise sectorielle	22
5.4. Questions sur la portée	24
5.6. Documents juridiques.....	28
6. Annexes de l'appel d'offres	29

1. Contenu de la DS

1.1. Documents d'appel d'offres

L'appel d'offres se compose des documents suivants :

1. Document relatif à la DS : le présent document
2. Annexe A – Modalités contractuelles de Téléfilm Canada
3. Annexe D – Modèle de formulaire de questions et réponses

1.2. Structure de la réponse

Dans le cadre de l'évaluation des réponses, Téléfilm Canada (« **Téléfilm** » ou « **Société** ») examinera en entier les réponses reçues à l'égard du présent appel d'offres. Pour aborder tous ces éléments, les répondants sont invités à traiter toutes les questions énoncées à l'[article 5](#) du présent document. Les réponses reçues doivent être claires, exhaustives et concises. Votre réponse à l'appel d'offres doit comprendre ce qui suit :

- Réponse à toutes les questions énoncées à l'[article 5](#) du présent document, avec des renvois au besoin
- Soumission complète couvrant toute la portée de l'appel d'offres
- Devis financier complet avec tous les services et/ou produits pris en compte dans votre soumission
- Une grille de taux ou un catalogue de tarification concernant les services et/ou produits additionnels qui peuvent compléter votre soumission en conférant une portée supplémentaire dans l'avenir, se rapportant à l'ensemble des exigences actuelles

2. Processus, modalités et conditions relatifs à la DS

2.1. Demandes de renseignements

Toute demande de renseignements nécessaires à la préparation de la réponse doit être envoyée par écrit, par courriel, à l'adresse offre.bid@telefilm.ca.

2.2. Modification de la demande de soumissions

Téléfilm se réserve le droit de modifier, de clarifier ou de corriger la présente demande de soumissions, en tout ou en partie, à tout moment à compter de la date du lancement de la demande de soumissions. Ces modifications peuvent inclure, entre autres, des précisions apportées à la suite d'une demande de renseignements de la part d'un des soumissionnaires participant au processus.

Les soumissionnaires seront avisés de toute modification au moyen d'un addenda, qui sera incorporé au document de demande de soumissions et en deviendra partie intégrante.

2.3. Calendrier et échéances

La DS sera assujettie aux dates indiquées ci-après :

Activité	Date d'échéance
Diffusion de la DS auprès de fournisseurs éventuels	Jeudi 29 septembre 2022
Avis d'intention de répondre <i>Tous les fournisseurs peuvent informer Téléfilm par courriel, à l'adresse offre.bid@telefilm.ca, de leur intention de répondre à la DS. L'avis d'intention de répondre doit comprendre les renseignements suivants :</i> <ul style="list-style-type: none">– Intention de répondre (oui ou non)– Nom de l'entreprise– Nom de la personne-ressource– Numéro de téléphone de la personne-ressource– Adresse courriel de la personne-ressource	Mardi 11 octobre 2022
Réception de toutes les questions concernant la DS <i>Elles doivent être envoyées par courriel en remplissant l'Annexe D : Modèle du formulaire de questions et réponses et en l'envoyant à l'adresse offre.bid@telefilm.ca</i>	Mercredi 19 octobre 2022
Réponse au formulaire de questions et réponses par conférence téléphonique <i>Veuillez fixer un moment pour un entretien en écrivant à l'adresse offre.bid@telefilm.ca</i>	La semaine de 24 octobre 2022
Retour de la soumission du fournisseur	Jeudi, 10 novembre 2022, 14 h HNE

Toutes les soumissions doivent être reçues en format électronique au plus tard **le 10 novembre 2022 à 14 h HNE**. Les réponses électroniques qui ne sont pas reçues au plus tard à cette date sans accord préalable écrit seront disqualifiées.

Ces dates servent de points de repère quant à l'échéancier prévu de la présente DS. Les dates peuvent changer et la spécialiste en Approvisionnement, qui agit en qualité de principale personne-ressource, vous informera de tout changement.

2.4. Format de la soumission

Votre réponse doit être structurée conformément aux exigences figurant dans la DS et doit se reporter à chaque exigence de la DS par renvoi au numéro d'article pertinent. Les fournisseurs sont invités à fournir des solutions novatrices lorsqu'ils répondent à la présente DS; toutefois, ils doivent en tout temps respecter rigoureusement les exigences de la présente DS. Vous devriez inclure tout renseignement justificatif supplémentaire ou toute soumission de rechange dans une rubrique distincte intitulée « Options de rechange ».

Les réponses doivent comprendre une copie électronique envoyée par courriel à l'adresse offre.bid@telefilm.ca avec une mention claire dans la ligne d'objet, comme suit : **APPEL D'OFFRES : Agence de communication à service complet** ainsi qu'une lettre d'autorisation de signature indiquant que le représentant désigné est autorisé à signer pour le compte de l'entreprise et, par conséquent, de soumissionner pour son compte.

2.5. Échéance pour répondre

Les soumissions doivent être transmises comme il est énoncé ci-dessus au [paragraphe 2.3](#); toutefois, il est entendu que si l'échéance des soumissions est repoussée, Téléfilm précisera également les nouvelles date et heure pour les soumissions qui remplaceront l'échéance ci-dessus.

Toute soumission que Téléfilm reçoit après l'expiration de l'échéance susmentionnée ne sera pas prise en compte.

2.6. Réponses partielles

Les soumissions partielles qui ne répondent pas aux exigences stipulées dans la présente DS ne seront pas prises en compte.

2.7. Précisions au sujet de la DS

Le fournisseur doit adresser toute question soulevée pendant la préparation de la réponse à la présente DS ou toute demande de précision par écrit en la transmettant, par courriel, au moyen de l'**annexe D : Formulaire de questions et réponses** ci-jointe à l'adresse offre.bid@telefilm.ca. Les questions reçues après la date butoir indiquée dans le calendrier au [paragraphe 2.3](#) pourraient ne pas obtenir de réponse.

Il se pourrait que nous ayons prévu des appels de clarification pour répondre à votre **formulaire de questions et réponses** si le calendrier au [paragraphe 2.3](#) l'indique; veuillez communiquer avec la spécialiste en Approvisionnement de Téléfilm pour fixer un moment pour un entretien.

Veuillez prendre note que Téléfilm pourrait éditer la ou les questions ou pourrait demander au soumissionnaire de le faire afin que la nature exclusive de la demande soit éliminée et que la ou les questions et réponses puissent être partagées avec tous les soumissionnaires.

2.8. Validité des soumissions

Le contenu et la tarification de la soumission doivent demeurer valides pendant une période de 120 jours après la date et l'heure d'échéance indiquées pour la réception des soumissions.

Téléfilm aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'information fournie par le soumissionnaire. Tout défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par Téléfilm rendra la soumission non recevable.

2.9. Évaluation de la soumission

Dans le cadre de l'évaluation des réponses en vue de passer à l'étape suivante du processus, Téléfilm recherchera l'offre la plus appropriée en fonction d'une évaluation du fournisseur, de la convenance à la fin donnée, du risque et du coût total en tenant compte de ce qui suit :

My

Critères	Poids (%)	Facteurs
Stratégie d'entreprise	35	
Compréhension des affaires et des enjeux <i>Expérience du gouvernement, des sociétés d'État, des agences ou équivalent et de la fonction publique ou L'industrie canadienne de l'écran</i>	15	Ref 5.1. Description de la soumission Ref. 5.3.1 Autres services de semblables Ref 5.3.5. Expérience sectorielle Ref 5.3.8. Connaissances de Téléfilm
Profil de l'entreprise et stabilité financière	5	Ref 5.2.2. Emplacements (générale) Ref 5.4.3. Emplacements visés
Qualité de la soumission (AdO)	5	Ref. 5.2 Profil du fournisseur (inclus 5.2.3. Chiffres importants) Ref. 5.2.4. États financiers (par l'équipe de Finances)
Diversité et inclusion et l'accessibilité	5	Compréhension du mandat, exhaustivité, qualité des questions, des commentaires et de la proposition d'offre.
Quality of References	5	Ref. 5.3.4. Clients existants et références Ref. 5.3.5. Expérience sectorielle
Capacités techniques	40	
Qualité des contenus livrables et des résultats pour des projets similaires de campagne vidéo de communication	20	Ref 5.4.1. Éléments visés par la portée, livrables (Annex B)
Conformité aux spécifications	10	Ref. 5.4.1. Éléments visés par la portée, livrables Ref 5.4.2. Éléments non visés par la portée
Qualité de l'approche de la gestion de projet	10	Ref. 5.4.7. Connaissances spécifiques et savoir-faire technique Ref. 5.4.8. Approche en matière de gestion de projet, plan de mise en œuvre Ref. 5.4.9. Rapports
Modalités financières	25	
Frais fixes	15	Ref. 5.5 Modalités financières
Termes de paiement	5	Ref. 5.5 Modalités financières
Autres coûts	3	Ref. 5.5 Modalités financières
Tableau des ressources - taux horaire (autre)	2	Ref. 5.5 Modalités financières
Globale	100	

Les fournisseurs devront avoir démontré leur compréhension approfondie de la demande de soumissions et leur capacité d'effectuer le travail dans le respect de l'ensemble des normes professionnelles.

Les soumissions seront examinées en fonction de leur conformité à la présente DS et des critères préétablis énoncés ci-dessus.

2.10. Renseignements supplémentaires

Téléfilm aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'information fournie par le soumissionnaire. Tout défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par Téléfilm rendra la soumission non recevable.

Veillez prendre note que Téléfilm se réserve également le droit d'effectuer un examen des installations des fournisseurs et/ou d'examiner leurs capacités techniques, financières et de gestion, en vue de déterminer s'ils sont en mesure de répondre aux exigences de la demande de soumissions.

2.11. Santé et sécurité

Le fournisseur est tenu de respecter l'ensemble des lois, règlements et directives applicables aux services énoncés dans la présente DS, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

2.12. Conditions générales

En présentant une soumission, le fournisseur accepte toutes les modalités et conditions stipulées dans la présente DS, notamment ce qui suit :

- Tous les renseignements visant à répondre aux exigences de la demande de soumissions peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada (c.-à-d. le français et l'anglais)
- Les renseignements concernant le présent document ne peuvent pas être communiqués sans le consentement écrit exprès de Téléfilm
- Tous les coûts, frais, dépenses, etc., directs et indirects, engagés et/ou payés par les fournisseurs afin de participer à la présente DS sont à la charge unique et entière des fournisseurs
- Les fournisseurs peuvent retirer leur soumission par courriel en tout temps avant l'heure et la date d'échéance fixées pour la réception des soumissions, sans que cela ne les empêche de soumettre une nouvelle soumission dans le délai prescrit
- Téléfilm se réserve le droit de négocier toutes les modalités et conditions afin de conclure un contrat formel avec le fournisseur. Le présent document de DS, la réponse du fournisseur et l'addenda écrit peuvent être inclus dans un tel contrat, à l'entière discrétion de Téléfilm
- Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à Téléfilm dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions
- Les fournisseurs ont accès à différents mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement. Téléfilm les invite à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention des personnes-ressources énumérées au [paragraphe 2.13](#) ci-dessous. Si le fournisseur n'est toujours pas satisfait de la décision, il peut en

appeler auprès du comité d'appel de Téléfilm par écrit dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la décision visée

- Téléfilm se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues, et d'annuler ou d'émettre de nouveau la demande de soumissions à tout moment, sans justification ou obligation envers les autres fournisseurs
- Les appels téléphoniques ou les visites non sollicités auprès de Téléfilm pendant le processus de DS afin d'obtenir des renseignements sur le statut des soumissions sont interdits et peuvent entraîner l'inadmissibilité du fournisseur au processus de soumission
- Des communiqués concernant la présente DS ou l'attribution d'un contrat lié à la présente DS ne peuvent pas être faits sans l'autorisation préalable écrite de Téléfilm
- Tout le travail et tous les éléments matériels doivent être conformes à l'ensemble des lois, règlements, ordonnances, arrêtés et autres actes légaux exécutoires provinciaux et fédéraux applicables; aux baux de bâtiments applicables; et aux instructions d'inspecteurs nommés par les autorités compétentes appropriées. Lorsque Téléfilm exige la certification d'un élément matériel, le fournisseur doit mettre toutes ces certifications à sa disposition aux fins d'inspection

Si le fournisseur n'est pas d'accord avec des conditions ou modalités données stipulées dans la présente DS, ces conditions et modalités doivent faire l'objet d'une discussion détaillée avec la spécialiste en Approvisionnement de Téléfilm avant de présenter une soumission.

2.13. Personne-ressource

Franca Pugliese

Adjointe administrative

360, rue Saint-Jacques, Bureau 500

Courrier et livraison – Bureau 600

Montréal (Québec), H2Y 1P5

Courriel : offre.bid@telefilm.ca

2.14. Mise en garde

La présente DS et ses pièces jointes demeurent la propriété exclusive de Téléfilm et renferment tous les renseignements dont le fournisseur pourrait avoir besoin pour préparer une soumission comme le demande Téléfilm.

Le fournisseur est avisé que si une confirmation ou une précision du contenu ou de tout autre renseignement est requise, il doit communiquer avec la spécialiste en Approvisionnement de Téléfilm mentionnée au début de la présente DS.

L'acceptation d'une soumission en réponse à la présente DS ne doit pas être interprétée comme représentant ou comme créant une obligation contraignante de Téléfilm de conclure un engagement juridique de quelque nature que ce soit. En outre, en répondant à la présente DS, le fournisseur est réputé reconnaître expressément ce qui suit :

- Malgré toute déclaration de la part de Téléfilm ou en son nom, ou toute estimation des quantités par Téléfilm indiquées dans la présente DS ou données autrement au fournisseur (à l'heure actuelle et dans l'avenir), Téléfilm n'est pas tenue d'acheter une quantité donnée de produits ou de services

- Le fournisseur ne se fonde pas sur de telles déclarations ou estimations et ne se fondera pas sur des déclarations ou estimations futures pouvant être fournies, à moins qu'elles ne figurent dans le contrat écrit
- Téléfilm n'a aucune responsabilité envers le fournisseur, qu'agisse de responsabilité contractuelle, de responsabilité civile extracontractuelle, de responsabilité délictuelle ou autre, à l'égard de telles déclarations ou estimations

2.15. Exigences relatives à la sécurité

Le fournisseur retenu devra obtenir toute attestation ou autorisation de sécurité exigée par Téléfilm. Cela implique notamment l'obtention par les ressources principales proposées de toute attestation de sécurité. Les fournisseurs doivent mentionner, dans leur proposition, toute attestation de sécurité qui concerne les ressources proposées et qui serait déjà existante.

2.16. Lois applicables

Le présent processus de DS est assujéti aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables dans cette province et est régi par celles-ci.

2.17. Confidentialité

Le présent document contient des renseignements confidentiels appartenant à Téléfilm qui sont fournis uniquement pour permettre aux fournisseurs d'évaluer la demande de soumissions. En recevant le présent document et en prenant connaissance de son contenu, le destinataire s'engage à garder ces renseignements confidentiels et à ne pas les reproduire ou les divulguer à quiconque, sauf aux personnes directement responsables d'évaluer le contenu de la demande de soumission, à moins d'y être explicitement autorisé par Téléfilm.

Téléfilm se réserve le droit de demander que le présent document et tout autre renseignement confidentiel fourni aux fournisseurs pendant le processus de demande de soumissions soient détruits une fois que l'évaluation du fournisseur sera terminée. Téléfilm se réserve également le droit de demander aux fournisseurs la confirmation de la destruction desdits documents.

2.18. Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Les fournisseurs reconnaissent que Téléfilm est une société d'État assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* (Canada) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Canada). La présente DS, et tout renseignement, sous quelque forme que ce soit, fourni, obtenu, créé ou communiqué par les fournisseurs à Téléfilm, sont par conséquent assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les fournisseurs reconnaissent que Téléfilm est tenue de traiter ces renseignements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les fournisseurs reconnaissent également que les renseignements personnels, au sens défini dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, soumis à Téléfilm dans le cadre des réponses à la présente DS ou des opérations qui s'y rapportent sont fournis conformément à l'énoncé de collecte des renseignements personnels suivant.

La collecte et l'utilisation de renseignements personnels sont faits en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur Téléfilm Canada et la Loi sur la gestion des finances publiques (Canada; « **LGFP** »), entre autres. Les renseignements personnels peuvent comprendre notamment le nom, les coordonnées, les renseignements biographiques et le curriculum vitae des ressources proposées par un fournisseur, des membres de son conseil, de ses dirigeants, de ses représentants autorisés, de ses mandataires et/ou de ses références, selon le cas. Ces renseignements personnels serviront notamment à gérer le processus contractuel, qui comprend la demande et la réception d'offres, l'évaluation de soumissions, la sélection d'un entrepreneur, la préparation, la négociation, la signature et l'attribution d'un contrat. Ces renseignements personnels sont inclus dans les fichiers de renseignements personnels [Marchés de services professionnels \(POU 912\)](#) et [Comptes créditeurs \(POU 931\)](#).

Dans le cadre du traitement des réponses à la présente DS, Téléfilm partagera notamment ces renseignements personnels avec des tiers qui exploitent des plateformes et/ou des applications traitant et stockant des renseignements pour le compte de Téléfilm. Veuillez prendre note que ces renseignements pourraient être traités et/ou stockés à l'extérieur du Canada conformément aux politiques de ces fournisseurs de services en matière de gestion des renseignements et de protection des renseignements personnels.

Les questions, commentaires, préoccupations ou plaintes au sujet de l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des politiques en matière de protection des renseignements personnels peuvent être transmises au coordonnateur de la protection des renseignements personnels de Téléfilm par courriel à l'adresse ATIP-AIPRP@telefilm.ca, par téléphone au numéro (514) 283-6363 ou (800) 567-0890, par télécopieur au numéro (514) 283-8447 ou par la poste à l'adresse :

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse de Téléfilm à l'égard de vos préoccupations au sujet de la protection de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada par courriel à l'adresse info@priv.gc.ca ou par téléphone, au (800) 282-1376.

En soumettant une réponse à la présente DS, le fournisseur déclare à Téléfilm que : i) tous les renseignements personnels soumis à Téléfilm dans cette réponse et à tout moment dans l'avenir sont fournis avec le consentement et à la connaissance des personnes concernées; et que ii) il a lu et compris l'énoncé de collecte de renseignements personnels figurant ci-dessus.

3. Renseignements contextuels

3.1. Téléfilm Canada

3.1.1 Historique

Fière de promouvoir et de faire rayonner les talents canadiens et leurs histoires au pays comme à l'étranger, Téléfilm est au cœur de l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus d'un demi-siècle. Notre mandat – favoriser et promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada – est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'au moment de sa mise en œuvre.

3.1.2 Aujourd'hui

Formée de près de 200 professionnels passionnés de contenu canadien, nous travaillons à promouvoir, développer et financer l'industrie audiovisuelle canadienne d'aujourd'hui et de demain. Notre objectif prioritaire consiste à faire rayonner la créativité canadienne dans le monde, et nous le faisons en accomplissant ce qui suit :

- Promouvoir les talents canadiens :** Par nos actions, nous contribuons à ce que les productions et les talents canadiens rayonnent tant au pays qu'à l'international.
- Financer adéquatement :** Via nos programmes de financement, nous soutenons le développement, la production, la post-production et la mise en marché de projets de longs métrages.
- Partenaire du Fonds des médias du Canada (FMC) :** En vertu d'une entente de services, nous administrons les programmes de financement du Fonds des médias du Canada (FMC) depuis les 10 dernières années.
- Développer notre industrie :** Nous fournissons aux membres de l'industrie des études et des recherches pertinentes leur permettant de prendre des décisions stratégiques.
- Gérer les coproductions :** Depuis plus de 40 ans, nous gérons les accords de coproduction au nom du gouvernement canadien avec près de 60 partenaires de toutes les régions du monde.

Pour de plus amples renseignements sur notre société, dont une description de nos principaux projets et de l'information sur notre équipe de direction, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.telefilm.ca.

PLAN STRATÉGIQUE
2023 à 2025

TELEFILM CANADA PARTENAIRE DE L'INDUSTRIE

AVANCER AVEC VISION, INVESTIR AVEC CONFIANCE

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1. CONTINUER À SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME AUDIOVISUEL DIVERSE ET INCLUSIVE
2. ACCROÎTRE NOTRE EXPÉRIENCE INTERNE ET OPTIMISER NOS RESSOURCES
3. CONSOLIDER ET DIVERSIFIER NOS SOURCES DE FINANCEMENT

CE QUE NOUS VYONS

- À COURT TERME :** Nous sommes le leader de l'industrie audiovisuelle au Canada.
- À MOYEN TERME :** Nous sommes reconnus comme l'organisme de financement de référence pour l'industrie audiovisuelle au Canada.
- À LONG TERME :** Nous sommes reconnus comme l'organisme de financement de référence pour l'industrie audiovisuelle au Canada.

3.2. Secteur responsable de cette activité

3.2.1. Promotion et Communication

La présente activité d'appel d'offres est menée et dirigée par la personne occupant le poste de spécialiste, Approvisionnement à Téléfilm, au nom de l'unité des Communications.

L'unité opérationnelle clé à Téléfilm pour cet appel d'offres est l'équipe du service de Promotion, Communication et Relations internationales, soit :

Nom	Rôle de contact du Téléfilm
Andrea Archibald	Directrice Communications
Jacqueline Geday	Conseiller, Communication numérique et promotion

L'équipe du comité de sélection pour cette activité d'appel d'offres est la suivante :

Name	Rôle de contact du Téléfilm
Andrea Archibald	Directrice Communications
Jacqueline Geday	Conseiller, Communication numérique et promotion
Alex Rose	Conseiller, Communication numérique et promotion
Marie-Christine Lambert	Conseiller, Communication numérique et promotion
Karine Ouellet	Spécialiste en image de marque
Clemence Bradley	Conseillère, Planification et programmation d'événements
Nora Amer	Spécialiste, Approvisionnements

3.3. Cadre juridique

Téléfilm est une société d'État régie par la *Loi sur Téléfilm Canada* et certaines dispositions de la partie X de la LGFP et de la partie VIII de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre F-10 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans sa version antérieure au 1^{er} septembre 1984). En vertu de l'article 131 de la LGFP, Téléfilm doit veiller à faire tenir des documents comptables et à mettre en œuvre, en matière de finances et de gestion, des moyens de contrôle et d'information et à faire appliquer des méthodes de gestion.

Pour ce faire, Téléfilm doit veiller à ce que ses documents comptables, ses moyens de contrôle et ses méthodes de gestion soient tenus et maintenus de manière à fournir une assurance raisonnable que :

- ses actifs sont protégés et contrôlés;
- ses opérations sont menées conformément aux dispositions pertinentes de la LGFP et de ses règlements et de l'acte constitutif de Téléfilm et de ses règlements administratifs, et en conformité avec les instructions qui lui ont été données; et
- la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles est menée de façon économique et efficace et que ses opérations sont réalisées avec efficacité.

En tant que société d'État, Téléfilm est également assujettie à d'autres lois et règlements fédéraux, soit la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

4. Description et exigences du projet

4.1. Situation actuelle

Téléfilm Canada est actuellement à la recherche d'une agence de communication à service complet qui aura pour mandat de concevoir et de mettre en œuvre une campagne de médias sociaux faisant la promotion des talents émergents du Canada, de leurs succès et de leurs productions directement auprès des consommateurs canadiens, et ce, dans les deux langues officielles.

Mandat de promotion

Les talents et la promotion sont au cœur des activités de l'organisation.

La promotion des talents sous-tend nos quatre piliers stratégiques : exporter, renforcer, exceller et innover. Le service des Communications assure la promotion des talents canadiens depuis de nombreuses années par l'entremise de capsules vidéo, de balados en français et en anglais et de campagnes de médias sociaux. Nous nous concentrons principalement sur Facebook et Instagram pour ces activités promotionnelles directes aux consommateurs. L'objectif des campagnes de médias sociaux est de sensibiliser le public aux films canadiens et de l'amener à regarder ces films - que ce soit dans leur salle de cinéma locale ou sur une plateforme de streaming.

Afin d'augmenter la découvrabilité des films canadiens à domicile, Téléfilm a lancé la plateforme [Plein la vue](#) et conclu des partenariats novateurs avec Apple, CBC Gem, Crave et autres afin qu'il soit plus facile pour le public canadien de trouver et de regarder du contenu canadien.

Au pays, afin d'inciter les auditoires à retourner au cinéma et d'activer la reprise économique des salles de cinéma, Téléfilm a lancé la campagne [Retour au cinéma](#), axée sur des histoires et des films canadiens. Téléfilm possède en réserve du contenu vidéo où des talents canadiens font référence à la campagne, et ce, en français et en anglais.

À travers ces activités, Téléfilm s'emploie à assurer que les productions canadiennes rejoignent les auditoires canadiens. Téléfilm Canada est également active sur le circuit des festivals et des marchés du monde entier. La page YouTube de Téléfilm héberge une myriade de ressources de l'industrie, de panels et de capsules, principalement tirés de nos initiatives dans les festivals et les marchés internationaux. Téléfilm n'a pas de présence active sur les plateformes de médias sociaux autres que Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube, et il n'est pas prévu d'étendre nos activités promotionnelles à d'autres plateformes de médias sociaux.

Les activités de promotion de l'organisation visent les objectifs suivants :

- Accroître la sensibilisation et l'intérêt pour les longs métrages canadiens
- Accroître la perception généralement positive des longs métrages canadiens
- Accroître la découvrabilité des longs métrages canadiens

Promotion sur LinkedIn

Téléfilm cherche à se positionner comme :

- Partenaire de choix
- Employeur de choix
- Chef de file de l'industrie

À Téléfilm, les équipes des Communications et des Ressources humaines travaillent ensemble afin de développer pour LinkedIn du contenu incitant d'éventuels nouveaux employés à poser leur candidature à des postes affichés par Téléfilm en faisant la promotion de nos initiatives et de nos valeurs.

Le but est de créer et de partager du contenu produit par Téléfilm afin de présenter l'organisation comme un employeur recherché et de faire connaître et susciter un intérêt pour les activités découlant des initiatives de Téléfilm. Ensemble, les deux équipes développent et créent du contenu écrit pour que Téléfilm se positionne tel que cela est indiqué ci-dessus. Les sujets varient des avantages sociaux pour le personnel de Téléfilm à son initiative pour atteindre la parité de genre, en passant par des initiatives des services mettant en valeur les rôles diversifiés qu'offre Téléfilm. Téléfilm aura besoin d'un partenaire pour développer des vidéos Pleins feux sur nos collègues pour LinkedIn et YouTube, avec la possibilité d'élargir nos types de contenu vidéo pour présenter Téléfilm comme un Employeur de choix. Téléfilm possède déjà quelques exemples de vidéos pouvant servir de point de départ.

Téléfilm a travaillé avec une agence de l'extérieur pour créer une stratégie et un calendrier rédactionnel en appui à cette initiative. Toutefois, la campagne a été retardée en raison de contraintes de temps et d'autres projets.

4.1.1. Défis actuels

Promotion des talents

Le plus grand défi est de diversifier le contenu vidéo de Téléfilm diffusé sur les médias sociaux, principalement Instagram (Reels, Instagram Videos) et YouTube.

Instagram/médias sociaux

Téléfilm possède une grande réserve de contenu qui pourrait être réutilisé. Toutefois, Téléfilm se demande comment procéder pour inciter les auditoires, principalement les personnes âgées de 18 à 25 ans, à rechercher des films canadiens. Plus précisément, les défis de Téléfilm sont les suivants :

- Développer davantage différents types de contenu (événements, interviews, FAQ)
- Circonscrire la catégorie de contenu à créer
- Optimiser le contenu quant au format, à la longueur, au ton et aux événements spéciaux/journées commémoratives
- S'assurer que le contenu est partageable et intemporel
- En ce qui concerne le nouveau contenu, puisque les talents proviennent de l'ensemble du Canada, il y a moins de latitude pour les tournages en personne

YouTube

Téléfilm désire développer davantage sa page YouTube avec du contenu qui sera pertinent pour les auditoires potentiels, la présentant comme une ressource pour les films canadiens, le financement des films et la coproduction. Téléfilm a besoin d'une approche efficace pour améliorer le référencement naturel de ses vidéos (SEO), rejoindre un plus vaste auditoire, classer les vidéos et augmenter le nombre de visionnements des vidéos.

Bien que le contenu de la page YouTube de Téléfilm soit informatif et éducatif pour ce qui est de l'industrie de l'écran, il ne rejoint que les auditoires qui connaissent la marque Téléfilm Canada. Téléfilm doit aussi optimiser son contenu/référencement naturel pour la promotion des talents sur YouTube afin d'augmenter la découvrabilité des films canadiens.

Promotion sur LinkedIn

En raison de la charge de travail de notre personnel, il peut arriver que le développement à l'interne des vidéos Pleins feux sur nos collègues soit retardé. Les membres du personnel à qui appartiennent les comptes peuvent manquer de temps pour contribuer au projet.

Téléfilm Canada se doit aussi de respecter les exigences de confidentialité, et les sujets des vidéos Pleins feux sur nos collègues peuvent changer ou être abandonnés selon la nature changeante de nos projets.

Défis de nature générale

Contrairement à la campagne **Nous | Made**, Téléfilm Canada ne se concentre pas uniquement sur le contenu fabriqué au Canada (par ex. un film tourné au Canada par un service de production américain). Téléfilm Canada a le mandat de promouvoir tous les Canadiens dans l'industrie, ainsi que le contenu canadien (par ex. des productions certifiées par le [Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens \(BCPAC\)](#)).

Téléfilm Canada ne peut donner l'impression de partialité pour les films et les coproductions qu'elle finance (par ex. trop de vidéos mettant en vedette un.e cinéaste ou un film).

Téléfilm Canada ne peut organiser des concours que par l'intermédiaire de tierces parties et doit se conformer aux règles et règlements de la plateforme. Pour cette raison, Téléfilm n'organise presque jamais de concours sur les plateformes de médias sociaux.

Téléfilm Canada ne peut organiser des compétitions ou remettre des cadeaux publicitaires.

Tout le contenu vidéo créé doit être accessible aux personnes handicapées (en utilisant par ex. des textes de remplacement, des sous-titres). Le contenu vidéo doit aussi être inclusif. Il ne peut exclure des groupes de personnes (en utilisant par ex. un langage clair et inclusif), mais ne doit pas non plus faire appel au tokenisme dans notre désir de présenter une grande diversité de films et d'employé.e.s.

En préparant votre proposition, nous vous demandons de garder ces défis à l'esprit.

4.1.2. Survol des technologies actuellement utilisées :

Les systèmes suivants sont utilisés par l'équipe des Communications de Téléfilm :

- Teams de Microsoft
- Suite Google
- Suite Adobe
- Hootsuite
- Frame.io
- Dropbox
- Hightail

4.2. Situation future

4.2.1. But et objectifs

Développer du contenu et contribuer à la mise en œuvre de deux campagnes de médias sociaux (axées sur le contenu vidéo) qui :

- Font la promotion des talents émergents du Canada, de leurs succès et de leurs productions directement auprès des consommateurs canadiens
- Positionnent Téléfilm comme un Employeur de choix et un Allié de choix pour l'industrie
- Génèrent des conversations fructueuses entre les utilisateurs et stimulent l'engagement, contribuant à la performance générale des chaînes de médias sociaux de l'organisation

4.2.2. Emplacement

L'ensemble du Canada : Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver

4.2.3. Échéancier de mise en œuvre

Dates importantes :

- Campagne Retour au cinéma : T3-T4 2022 Mois de l'histoire des Noirs : T4
- Semaine de l'écran canadien / Prix de l'écran canadien : T4

4.2.4. Portée et exigences relatives aux services

Résultats concrets et mesurables devant être produits pour assurer la réussite du projet :

Promotion des talents

- Fournir des exemples et des recommandations à savoir quel contenu vidéo, format et sujets susciteraient le plus d'engagement
- Diriger l'exécution des vidéos tout au long des étapes de la préproduction, de la production, de la postproduction et de la livraison
- Publier les vidéos au nom de Téléfilm
- Représenter la diversité (régions, langues, genres, communautés autochtones, communautés culturelles, niveau budgétaire) des talents du Canada
- Faire des recommandations à savoir si et comment les actifs actuels et nouveaux peuvent être réutilisés
- Faire des recommandations à savoir comment les campagnes actuelles de Téléfilm peuvent être consolidées
- Contribuer à l'établissement de partenariats avec des plateformes de réseautage social afin de maximiser le contenu et son impact
- Mettre sur pied et diriger la campagne payante de Téléfilm
- Incluant mais sans s'y limiter :
 - 15 capsules vidéo
 - 15 présentations ou panels dans des festivals de films nationaux
 - Campagnes publicitaires payantes
 - Rapport trimestriel sur les résultats

Promotion sur LinkedIn

- Fournir des exemples et des recommandations à savoir quel contenu vidéo, format et sujets susciteraient le plus d'engagement
- Diriger l'exécution des vidéos tout au long des étapes de la préproduction, de la production, de la postproduction et de la livraison
- Publier les vidéos au nom de Téléfilm
- Travailler avec l'équipe de Téléfilm pour développer des publications écrites accrocheuses pour LinkedIn pour accompagner les vidéos
- Mettre sur pied et diriger les campagnes publicitaires
- Fournir des rapports
- Incluant mais sans s'y limiter :
 - 5 vidéos Pleins feux sur nos collègues (en français et en anglais, une vidéo étant diffusée chaque mois) avec la possibilité d'en faire plus si elles ont du succès
 - Campagnes publicitaires payantes (incluant le contenu créé par Téléfilm autre que les vidéos)
 - Rapport trimestriel sur les résultats

Portée générale

- Évaluer les actifs et les pratiques actuels de Téléfilm relativement aux médias sociaux
- Recommander des améliorations à apporter aux pratiques actuelles et recommander les meilleures pratiques
- Seconder l'équipe des Communications dans la création et de suivi du contenu (sur demande)
- Produire un rapport trimestriel sur les tendances, les meilleures pratiques, le succès des vidéos, les leçons apprises, les changements majeurs à différentes plateformes sociales dont Téléfilm devrait être au courant et faire des recommandations
- Fournir un échéancier et un ensemble de livrables clairement définis
- Miser sur les plateformes de médias sociaux existantes de Téléfilm, incluant Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn et Twitter (le cas échéant)
- Attirer les consommateurs sur différentes plateformes de consommation de contenu (lorsqu'elles sont accessibles), tant de manière naturelle que par de la promotion payante sur Meta, LinkedIn et YouTube
- Calendrier des occasions clés dans la première année

4.3. Aspects juridiques

4.3.1. Structure contractuelle

Téléfilm propose que le contrat soit fondé sur l'exemple de convention figurant à l'**annexe A** et que la convention soit structurée comme suit :

- Convention principale énonçant les modalités juridiques et les conditions générales
- Formulaire(s) de bon de commande / énoncé(s) des travaux distincts à ajouter au besoin pour couvrir toute la portée de la présente demande de soumissions, à la suite d'une entente intégrale entre Téléfilm et la partie retenue
- Barème tarifaire qui sera joint à l'énoncé des travaux sur lequel le coût des services pour des applications futures sera fondé.

4.3.2. Modalités et conditions

Veillez consulter l'**annexe A** pour connaître les modalités et conditions générales de Téléfilm.

4.3.3. Période contractuelle

Le mandat est d'une période de trois (3) ans. Une année supplémentaire peut être ajoutée en option avec des tarifs ou des honoraires préétablis.

5. Soumission du fournisseur

Veillez fournir une réponse complète à toutes les questions qui figurent à la présente rubrique, avec un renvoi à chaque question. Votre proposition ne doit pas dépasser 20 pages (sans compter les appendices comme les cv, États financiers, etc.). Tous les renseignements liés à la soumission doivent être facilement imprimables en format 8,5 x 11 pouces et présentés dans un (1) – deux (2) documents au maximum, en format PDF seulement.

5.1. Description de la soumission

Veillez décrire sur une page maximum ce que vous comprenez des activités et ce que vous fournirez à Téléfilm.

5.2. Profil du fournisseur

5.2.1. Historique

- Date et lieu de fondation
- Court historique de l'entreprise, présentation générale

5.2.2. Emplacements

- Siège social
- Autres emplacements clés
- Décrivez votre présence à :
 - Toronto
 - Montréal
 - Vancouver
 - Halifax

5.2.3. Chiffres importants

À l'échelle mondiale et pour votre emplacement :

- Effectifs dans chacun des bureaux, y compris les années d'expérience
- Ventes (M \$) au cours des trois dernières années
- Croissance des ventes (M \$) au cours des trois dernières années
- Nombre de clients
- Cinq meilleures sociétés clientes en fonction des produits des activités
- Autres (préciser)

5.2.4. États financiers

Nous exigeons que le fournisseur soumissionnaire, qu'il s'agisse d'une société fermée ou ouverte, donne suffisamment d'information financière pour permettre d'évaluer sa viabilité à long terme, qui est essentielle pour établir un partenariat à long terme avec Téléfilm. Ainsi, veuillez fournir à Téléfilm vos derniers résultats réels pour les deux derniers exercices (audités) et un plan d'affaires pour les trois prochaines années, attestés par votre chef des finances :

- Profits et pertes
- Bilan
- Flux de trésorerie

Veillez noter que le défaut de présenter les renseignements susmentionnés peut entraîner l'interdiction de participer à la présente DS.

5.2.5. Points forts

- Compétences ou aptitudes précises
- Avantage concurrentiel
- Accréditations officielles
- Autres (préciser)

5.2.6. Continuité des activités

Veillez indiquer les détails de votre plan de continuité des activités. Vous souhaitez peut-être inclure des documents et des brochures d'entreprise sur le sujet. Indiquez si vous avez déjà fait appel au plan de continuité des activités.

5.2.7. Propriété de l'entreprise

Est-ce que votre entreprise est une société ouverte? Dans l'affirmative, veuillez fournir une ventilation détaillée de la structure d'actionariat.

Si l'entreprise est une société fermée, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Description de la structure d'entreprise (c.-à-d., S.E.N.C.R.L., société en nom collectif, co-entreprise, etc.)
- Nom de toutes les sociétés au sein de la structure d'entreprise, y compris les sociétés de portefeuille
- Nom de tous les actionnaires de toutes les sociétés mentionnées, et leur pourcentage de propriété
- Nom de tous les administrateurs

Veillez procéder en tenant compte de l'[alinéa 5.2.4.](#)

5.2.8. Faillite

Est-ce que la société a déjà déclaré faillite? OUI NON

Si vous avez répondu OUI, expliquez en détail les raisons de la faillite, la date du dépôt et le statut actuel.

5.2.9. Certification sectorielle

Indiquez toute certification sectorielle obtenue et que vous trouvez pertinente dans le cadre de votre soumission (soumission et offre).

5.3. Expertise sectorielle

5.3.1. Autres services de campagne de communication vidéo semblables

Veillez fournir des renseignements sur les points suivants :

- Décrivez trois (3) campagnes de communication vidéo précédentes dont vous avez contribué à assurer la transition, que vous avez soutenues et livrées avec succès au cours des 3 à 5 dernières années, de la portée de la présente DS, pour d'autres clients :
- Expliquez pourquoi ces services sont pertinents pour la portée de la présente DS, quelle est la taille du projet en termes d'argent et d'efforts (ETP);
- Précisez les principales questions ou difficultés survenues et comment elles ont été résolues
- Précisez quand les services ont été rendus et s'ils ont été rendus selon les délais prévus et en respectant le budget

5.3.2. Connaissances spécifiques et savoir-faire technique

Dressez la liste de vos expériences en lien avec la portée de la présente DS dans les domaines suivants :

- Marketing par médias sociaux et stratégies de marketing pour contenu vidéo
- Production de contenu vidéo sous différents formats
- Méthodologie (incluant le processus d'approbation et de rétroaction) de la production de contenu
- Méthodologie des campagnes publicitaires payantes sur LinkedIn, Instagram et/ou YouTube

5.3.3. Position sur le marché et projets de développement

Veillez détailler votre position sur le marché et vos projets de développement dans le domaine lié à la présente DS.

5.3.4. Clients existants et références

Fournissez trois (3) références de clients canadiens actuels pertinents, accompagnées de ce qui suit :

- Courte description du projet
- Nom de la société
- Emplacement
- Personne-ressource, poste
- Courriel et numéro de téléphone

Ces références doivent démontrer la capacité du fournisseur à rendre des services de manière semblable aux exigences de Téléfilm et à la portée du projet.

Veillez noter que Téléfilm peut communiquer directement avec les références fournies ci-dessus pendant la phase d'évaluation de votre soumission.

5.3.5. Expérience sectorielle

Décrivez votre expérience précédente et le nombre de vos clients dans l'industrie canadienne de l'écran ou parmi ses grands joueurs et partenaires importants.

5.3.6. Diversité et inclusion

Téléfilm est résolue à soutenir un secteur qui reflète une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusion, et elle s'attend à ce que les fournisseurs adhèrent à ces valeurs. Veuillez fournir des renseignements sur vos engagements en matière de diversité et d'inclusion.

5.3.7. Accessibilité

Téléfilm s'est engagée à fournir du contenu vidéo qui est accessible aux personnes handicapées (en utilisant par ex. des textes de remplacement, des sous-titres). Veuillez fournir de l'information au sujet de votre expérience dans la production de contenu où le facteur de l'accessibilité est en jeu.

5.3.8. Connaissances de Téléfilm

Le cabinet, le directeur de compte et les ressources proposées ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec Téléfilm.

- Décrivez toute expérience antérieure avec Téléfilm. Indiquez les personnes-ressources chez Téléfilm et leur emplacement.
- Est-ce que l'un des employés de votre entreprise est lié, personnellement ou professionnellement, à une personne qui est actuellement à l'emploi de Téléfilm? Dans l'affirmative, expliquez.
- À votre connaissance, est-ce que l'un des employés ou des fournisseurs de Téléfilm a déjà été à l'emploi de votre entreprise ou embauché par celle-ci?
- Veuillez fournir le nom des employés, actuels ou anciens, de Téléfilm employés ou embauchés par votre entreprise, soit :
 - o à titre d'équivalent temps plein ou partiel, d'entrepreneur, de consultant, de sous-traitant, etc.
 - o par l'intermédiaire d'une société contrôlée directement ou indirectement par un employé de Téléfilm, actuel ou ancien.
 - o par l'intermédiaire d'une société contrôlée directement ou indirectement par un membre de la famille d'un employé de Téléfilm, actuel ou ancien.

5.4. Questions sur la portée

5.4.1. Éléments visés par la portée, livrables

Décrivez les services que vous entendez fournir en respectant nos exigences indiquées à la [Section 4.2.5](#).

5.4.2. Éléments non visés par la portée

Décrivez clairement tous les éléments ou exigences indiqués dans la présente DS qui ne seront pas couverts par votre proposition, incluant ceux de la [Section 4.2.5](#).

5.4.3. Emplacements visés

Pour chaque emplacement, précisez si vous avez la capacité de mener des affaires dans les fuseaux horaires des lieux sous-mentionnés :

1. Montréal
2. Toronto
- ~~3. France~~
4. Halifax
5. Vancouver

Décrivez votre présence, pour chaque emplacement, en ce qui concerne ce qui suit :

1. Présence directe
2. Partenariat existant
3. Partenariat éventuel

5.4.4. Sous-traitants

Si vous prévoyez donner une partie de la portée de la présente DS à un sous-traitant, veuillez inscrire les détails ici. Indiquez pourquoi vous avez choisi le sous-traitant et votre expérience antérieure avec celui-ci.

5.4.5. Niveaux de service

Indiquez le niveau de service que vous pouvez offrir à Téléfilm pour chacun des services que vous proposez de nous fournir dans la [Section 4.2.5](#).

5.4.6. Transition

Expliquez comment vous prévoyez gérer, pour Téléfilm, la transition des services de nos fournisseurs actuels et relativement à notre inventaire en France.

5.4.7. Connaissances spécifiques et savoir-faire technique

Décrivez ce dont vous avez besoin de Téléfilm pour réussir.

5.4.8. Approche en matière de gestion de projet, plan de mise en œuvre

Veillez décrire votre approche quant à la gestion du projet et votre plan de mise en œuvre étant donné que vous devez soumettre une liste de livrables et un échéancier préliminaire sous la forme d'un plan de projet.

Téléfilm demande deux campagnes et requiert par conséquent deux plans de projets. Le plan doit inclure :

- Portée de haut niveau
- Livrables et exigences clés
- Échéancier proposé
- Principaux points à prendre en considération
- Critères de réussite
- Budget requis
- Ressources, incluant pour l'équipe de soutien pendant la durée du contrat. Veuillez inclure les curriculum vitae (sous forme d'annexes distinctes)
- Rôles et responsabilités
- Gouvernance, incluant le processus de recours hiérarchique, réunions

5.4.9. Rapports

- Décrivez les rapports auxquels Téléfilm aura accès pendant la phase de mise en œuvre et la phase opérationnelle. Si possible, fournissez des exemples.
- Décrivez les rapports présentés à Téléfilm après la phase de mise en œuvre. Si possible, fournissez des exemples.
- Mesure de la performance des services : décrivez certaines mesures de la performance qui seront utilisées à l'avenir pour mesurer la performance du fournisseur du contrat. Si une carte de pointage sera incluse, fournissez des détails.
- Indiquez tout système électronique auquel Téléfilm pourra avoir accès.

5.4.10. Description des services

Si vous êtes en désaccord avec une déclaration qui figure dans la présente DS et/ou dans les annexes connexes, veuillez fournir vos commentaires dans la présente section.

5.4.11. Services additionnels

Décrivez les services additionnels ou les améliorations que vous pourriez apporter dans l'avenir dans le cadre de ce projet.

5.5. Modalités financières

5.5.1. Mécanisme d'établissement des prix

Le montant soumis doit être global et confirmé par l'engagement du fournisseur à réaliser le mandat dans sa totalité pour un taux annuel fixe. Tout ajout ou modification susceptible de limiter la portée de cet engagement se soldera par le rejet de l'offre de service.

Le mécanisme d'établissement des prix proposé doit :

- inciter le fournisseur à réduire ses prix et à améliorer sa performance
- être simple à administrer et à contrôler
- réduire les coûts de traitement engendrés

Tous les prix doivent être indiqués en CAD.

Nous vous demandons de proposer dans ce paragraphe la structure d'établissement des prix la plus appropriée pour répondre à ces critères. Téléfilm tiendra pour acquis que tous les coûts fournis sont exhaustifs et, par conséquent, n'acceptera aucun coût supplémentaire durant la négociation du contrat, dans le cas où vous seriez choisi.

En fonction de ce qui précède, veuillez fournir une **ventilation détaillée** pour chacun des éléments suivants :

1. Mandat à prix forfaitaire
2. Budget requis détaillé
 - Nombre d'heures
 - Taux horaire
 - Coût total des activités
3. Coûts ponctuels / Services supplémentaires (veuillez préciser)
Autre (traitement d'exception comme des demandes de modification, des frais de voyage*, etc.)
**doivent être approuvés et remboursés conformément aux politiques et aux procédures en vigueur à Téléfilm*
4. Une carte de tarifs ou un catalogue de prix pour des services et/ou des biens supplémentaires qui peuvent compléter votre offre pour un champ d'application supplémentaire à l'avenir, lié à la présente série d'exigences.

5.5.2. Coûts de transition

Comment pouvez-vous atténuer les coûts de transition pour Téléfilm.

5.5.3. Devise

Les prix doivent être indiqués en CAD

5.5.4. Réduction des coûts totaux

Téléfilm est tenue d'améliorer continuellement son assiette de coûts, ce qui pourrait, dans le cadre de ce processus, réduire la valeur financière de ses contrats avec ses fournisseurs. Veuillez indiquer en détail la manière dont vous prévoyez que le fonctionnement de votre structure de facturation favorisera l'atteinte de cet objectif à la satisfaction des deux parties.

5.5.5. Modalités de paiement

Téléfilm s'attendra à ce que tout fournisseur retenu prépare des factures consolidées mensuellement qui comprennent tous les frais pour le mois visé.

Les modalités de paiement de Téléfilm sont net 30 jours à compter de la date de réception d'une facture correctement détaillée. Veuillez confirmer que vous acceptez ces modalités.

5.5.6. Critères pour les révisions tarifaires

Nous nous attendons à ce que les prix unitaires fournis soient fixes pendant la durée du contrat. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer ici les critères qui serviront à une révision tarifaire.

5.5.7. Étalonnage

Téléfilm se réserve le droit de faire valoir un audit de l'approvisionnement pour comparer les tarifs actuels aux tarifs du marché.

5.6. Documents juridiques

5.6.1. Modalités et conditions générales

Décrivez les modalités et conditions générales applicables pour faire affaire avec vous ou joignez votre contrat et/ou énoncé des travaux types.

Veillez-vous assurer de renvoyer à l'**annexe A – Modalités et conditions générales de Téléfilm** et veuillez indiquer

- les articles du contrat que vous proposez de modifier (veuillez fournir des détails)
- si vous acceptez d'utiliser le modèle de contrat des modalités et conditions de Téléfilm et
- si vous accepteriez les modalités et conditions stipulées dans le modèle de contrat des modalités et conditions de Téléfilm, avec seulement les exceptions à la ou aux dispositions que vous désirez modifier, afin d'établir un contrat-cadre exécutoire si vous êtes le fournisseur retenu.

5.6.2. Entente de niveau de service

Veillez fournir un exemple de contrat répondant à nos exigences.

6. Annexes de l'appel d'offres

Annexe A – Modalités et conditions types de Téléfilm

Ce document renferme les modalités et conditions commerciales types de Téléfilm pour les contrats de services et a également été envoyé sous pli séparé, dans la trousse de documents d'appel d'offres transmise le **29 septembre, 2022**

Annexe D – Modèle de formulaire de questions et réponses

Il s'agit d'un exemple du modèle de formulaire de questions et réponses à toutes fins pertinentes pendant l'appel d'offres. Ce document a également été envoyé séparément, dans la trousse de documents d'appel d'offres transmise le **29 septembre, 2022**